

Relevé de décisions

Suite à la réunion du collectif du 13 janvier 2018 à Saint-Pourçain

Présent.e.s : Christophe, Michel, Émilie, Jean-Pierre, Sylvie G, Agnès, Line, Guillaume, Sylvie M

Nouveaux participants :

Excusé.e.s : Marie-Élise, Jennifer, Daniel , Sébastien, Pascal, Catherine, Françoise.

1 Distribution des rôles / tour de table

Animateur : Emilie (matin), Sylvie G. (après-midi) Gardien du temps : Sylvie M.

Modérateur : Jean-Pierre. Scribes : Line, Guillaume

Finalisation de l'élaboration des statuts

Issu du RDD précédent :

Article 2 : un enjeu est de pouvoir défiscaliser les dons grâce à la reconnaissance du statut d'association d'intérêt général.

Marie-Élise et Émilie se chargent de trouver des informations et de prendre contact avec la DGFIP.

La nécessité d'une existence légale du collectif, comme association dans ses relations avec l'administration, les partenaires, les professionnels et les consom'acteurs, fait se poser la question sur une période transitoire avec :

- des statuts provisoires incomplets car sans règlement intérieur finalisé
- des représentants provisoires issus du collectif pour pouvoir déposer les statuts provisoires
- une adresse provisoire.

Une adoption des statuts définitifs est toujours envisagée courant mars 2018, le 10 ou le 17, en même temps que la présentation du logo définitif.

À cette occasion il avait été envisagé lors d'une réunion précédente que Madame Tichit soit la marraine de l'association. Marie-Élise prend contact avec elle pour lui faire la suggestion et obtenir des dates potentielles.

Statuts travaillés et adoptés jusqu'à l'article 9 inclus.

Une relecture d'ensemble sera faite, permettant de reprendre les éléments et éventuellement de les modifier.

Il faut intégrer dans le règlement intérieur :

> la question de la présence des suppléants et de leur possibilité de participer aux discussions, aux décisions.

- > Le nombre minimum de personnes présentes au sein de l'assemblée générale est de quinze.
- > du fait de la prise de décision par consentement, donc décision construite par les différentes personnes présentes, la décision par procuration n'est pas possible.

Expression libre et adoption du RDD précédent

Le RDD précédent est adopté.

Groupe professionnels - présentation du document d'adhésion

Les propositions du groupe professionnels sont présentées.

Décisions prises :

> Le principe est celui de l'ouverture à tous. Donc pas de critère retenu, mais l'association se réserve le droit de refuser une adhésion.

Les dossiers d'adhésion passent devant le cercle de pilotage lorsque l'adhésion est payée, la charte signée et le dossier rempli. Le cercle de pilotage les valide et envoie un courrier de bienvenue.

Les valeurs de la charte et leurs applications possibles en entreprises sont mises en avant dans le dossier d'adhésion professionnels.

Le dossier d'adhésion des professionnels Convergence & Projets est adopté (version du 13.01.2018).

> Formulaire à remplir systématiquement. Soit avec le membre du collectif soit par le professionnel lui-même.

C'est une fois le dossier reçu par le collectif que le professionnel est intégré sur la liste « officielle » des professionnels du Soudicy (sous-réserve du paiement de l'adhésion).

> Proposition que le formulaire d'adhésion des professionnels, une fois finalisé, soit téléchargeable sur le site.

> Si le dossier est envoyé directement, la rencontre se fait après dans l'accompagnement, éventuellement en utilisant l'occasion de la remise du macaron, avec l'explication des comptoirs d'échanges.

> Une page internet sera dédiée aux professionnels, expliquant les conditions d'adhésion, ce qu'on obtient (macaron), ce que sont les comptoirs d'échange...

> Venir rencontrer les professionnels ciblés avec la charte et le dossier d'adhésion à compléter. Faire remplir les dossiers (sans paiement d'adhésion en attendant le dépôt des statuts) en tant que préadhésion. Demander l'avis sur le montant de la cotisation pour les professionnels. Identifier les professionnels d'accord pour faire partie du cercle professionnels (deux réunions par an).

> distinguer les cotisations professionnels, des utilisateurs.

> utiliser chaque fois que possible le prélèvement automatique

> montant des cotisations pour les professionnels :

25 € cotisation « en ce moment c'est pas facile »

50 € cotisation normale

75 € et plus, cotisation de soutien

> Janvier / février : lancement des rencontres collectives et individuelles avec les professionnels.

Question sur les associations : sont-elles considérées comme des professionnels ? quels est le montant

Cotisations libre pour les utilisateurs ? (pour ouvrir au plus grand nombre, notamment les personnes non investies dans des actions militantes)

A voir par le groupe de travail professionnels:

Modalités de paiement de la cotisation

Modalités de gestion des adhésions (dates de paiement, mode de paiement)

Est-il nécessaire de signer le règlement intérieur ?

Qu'une copie du dossier d'adhésion rempli par le professionnel lui soit renvoyée avec le courrier de bienvenue (pour permettre le suivi).

Groupe communication

Un DVD de la conférence de P.Derudder a été produit.

L'Age de Faire a un nouveau n° sur les monnaies locales. On en achète 50.

Pour le logo : la date butoir (fin janvier) est repoussée > information transmise par la lettre d'information.

Un temps de travail sera dédié à la campagne de la prochaine réunion du collectif, sur la base de ce qui sera travaillé par le groupe communication.

Idée : que l'on dévoile le logo lors de l'assemblée générale.

Un symbole (équivalent du € ou \$) pour le soudicy sera à travailler par le groupe communication.

Événements à venir et passés

- ⊗ 19 janvier, 19h : le Caquetoire, Dompierre. (Christophe, Agnès, Sylvie M, Michel)
- ⊗ 26 mars, 14h-17h : école des AS (Michel, Christophe, Sylvie M, Jean-Pierre)

Ordre du jour pour la prochaine réunion

09h45 - 10h00		Mise en place de la salle
10h00 - 10h15	1	Distribution des rôles / expression libre / présentation nouveaux-elles Adoption de l'ordre du jour / adoption du RDD précédent
10h15 - 13h00	2	Élaboration des statuts / règlement intérieur
13h00 - 14h00	3	Repas partagé
14h00 - 15h00	4	Campagne du logo
15h00 - 15h30	5	Calendrier 2018 (dépôt des statuts, banque de France, démarches banques, fournisseur monnaie, contact collectivités...)
15h30 - 16h00	6	Point sur le travail du groupe Communication
16h00 - 16h30	7	Point sur le travail du groupe Professionnels
16h30 - 16h45	8	Points sur les événements à venir et passés
16h45 - 17h00	9	Préparation ordre du jour prochaine réunion

Auto-évaluation de la réunion

Célébration

**Prochaine réunion du collectif 10h-17h (rdv 9h45) :
samedi 03 février 2018 à Chantelle (chez Sylvie G)**